

Monsieur,

Les 23 et 30 mars prochains, vous briguez les suffrages des électeurs de la ville de C'est pour cette raison que je me permets de vous faire part de l'initiative de l'April, Candidats.fr, visant à encourager les candidats aux élections à signer le [Pacte du Logiciel Libre](#).

[http://candidats.fr/documents/Le Pacte Du Logiciel Libre candidats municipales 2014.pdf](http://candidats.fr/documents/Le_Pacte_Du_Logiciel_Libre_candidats_municipales_2014.pdf)

Que sont les logiciels libres ?

Pour rappel, les logiciels sont les programmes et les procédures qui permettent le fonctionnement et l'utilisation des matériels informatiques. On distingue les logiciels propriétaires et les logiciels libres. Les logiciels libres permettent à leurs utilisateurs de s'en servir librement. Chacun d'entre nous peut les utiliser en général gratuitement, peut les copier, les étudier, les modifier, et distribuer les copies modifiées. Ils garantissent, dans la sphère informatique, les valeurs de liberté, d'égalité, et de fraternité qui tiennent à cœur à chacun de nous et à vous en particulier, monsieur

Comment ?

Ces logiciels sont réalisés en collaboration, réunissant des particuliers passionnés, des entreprises, des associations, des administrations, etc. Ils sont diffusés avec leur code source qui, par analogie avec la cuisine, est leur recette. Chacun peut ainsi améliorer ce code source selon ses besoins, le publier, le distribuer ; tout le monde profite des modifications apportées, y compris le programmeur originel, et cette pratique garantit la surveillance et l'amélioration constante du logiciel libre.

Pourquoi les utiliser ?

L'utilisation de logiciels libres a de nombreux impacts, en particulier sur :

l'économie locale et l'emploi de proximité : un énorme pourcentage du marché de l'édition logicielle est détenu par des éditeurs non européens qui profitent d'une économie de rente, et qui, cela a été largement médiatisé, pratiquent l'optimisation fiscale. L'utilisation du logiciel libre favorise l'activité des entreprises locales avec des retombées sur la commune.

les budgets de la commune : l'économie réalisée sur l'achat des licences de logiciels propriétaires est importante et en période de crise cela constitue un atout considérable en faveur du logiciel libre.

le respect de la nature et le développement durable : les logiciels libres ne requièrent pas un renouvellement incessant des matériels. Ils fonctionnent sans problème sur du matériel moins récent, évitant ainsi surconsommation et gaspillage insensés, avec encore des économies à la clef. Les valeurs soutenues par le développement durable et les solutions offertes par les logiciels libres participent de la même philosophie : générosité et partage libre et durable.

La mutualisation des investissements et des ressources entre différentes communes grâce au travail de développement collaboratif qu'ils rendent possible, permettant d'obtenir à moindre coût un produit répondant exactement aux besoins des communes.

La pérennité des investissements : les fichiers informatiques obtenus grâce aux logiciels libres respectent les standards officiels dits ouverts. Ils sont ainsi interopérables et indépendants des systèmes utilisés donc durables dans le temps. Ils mettent à l'abri de la dépendance technologique vis-à-vis des acteurs du logiciel propriétaire et garantissent la maîtrise du système d'information de la commune.

Le tissu social : en général les logiciels libres sont gratuits ce qui permet à chacun de s'équiper à moindre coût. On pourra alors réduire la fracture numérique et rendre accessible à tout citoyen les services auxquels il a droit

Leur utilisation actuelle

Les logiciels libres sont utilisés par des millions de personnes dans le monde, et constituent, on l'oublie souvent, le noyau dur qui garantit le fonctionnement d'Internet. Plusieurs administrations de l'État comme l'Équipement ou la Gendarmerie française, l'Assemblée Nationale pour ses postes clients, utilisent des logiciels libres depuis plusieurs années, à leur grande satisfaction.

En septembre 2012, Monsieur Ayrault, premier ministre, a diffusé une [circulaire](#) à l'ensemble des ministères encourageant l'usage du logiciel libre dans l'administration en insistant sur leurs avantages « moindre coût, souplesse d'utilisation, levier de discussion avec les éditeurs ».

Que faire aujourd'hui ?

Pour montrer votre soutien, auriez-vous l'obligeance de signer « Le Pacte du Logiciel libre » proposé par l'April. Ce pacte vous demande de vous engager à défendre et promouvoir le Logiciel Libre et les standards ouverts.

Vous pouvez le télécharger ici :

[http://candidats.fr/documents/Le Pacte Du Logiciel Libre candidats municipales 2014.pdf](http://candidats.fr/documents/Le_Pacte_Du_Logiciel_Libre_candidats_municipales_2014.pdf)

Association April

2 place Saint-Opportune

75001 Paris

Tél. : 01 78 76 92 80 – Fax : 01 78 76 92 70

Et demain, une fois élu, que faire en faveur du logiciel libre et des standards ouverts ?

Quelques exemples d'actions

installer et utiliser sur les postes informatiques (mairie, écoles, etc) des logiciels libres comme LibreOffice, Firefox, Thunderbird

diffuser vos documents informatiques dans des formats ouverts, que ce soit au sein des services, vers vos partenaires ou à destination du public

au moment de la rédaction d'appels d'offres informatiques, veiller à ne pas privilégier des technologies propriétaires

en cas de développement d'un outil spécifique, choisir une licence qui permettra à d'autres communes d'en profiter, voire de l'améliorer.

Mon intérêt personnel pour le Logiciel Libre vient du fait qu'en tant qu'enseignante de Technologie-Collège dans un lycée français à l'Étranger, aujourd'hui à la retraite, j'ai toujours voulu faire part à mes élèves des valeurs qu'il véhicule et des bénéfices qu'il apporte. Je pense profondément que les institutions, en commençant par les communes ont ici un rôle à jouer dans les années qui viennent.

Sollicitant à nouveau votre engagement, je vous prie, Monsieur, d'accepter mes sincères remerciements pour l'attention que vous avez bien voulu porter à ce courrier.

Renvois et liens :

April : <http://www.april.org/>

Candidats.fr : [http://candidats.fr/documents/Le Pacte Du Logiciel Libre candidats municipales 2014.pdf](http://candidats.fr/documents/Le_Pacte_Du_Logiciel_Libre_candidats_municipales_2014.pdf)

Circulaire Ayrault : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/09/cir_35837.pdf

Pacte : <http://www.candidats.fr>